

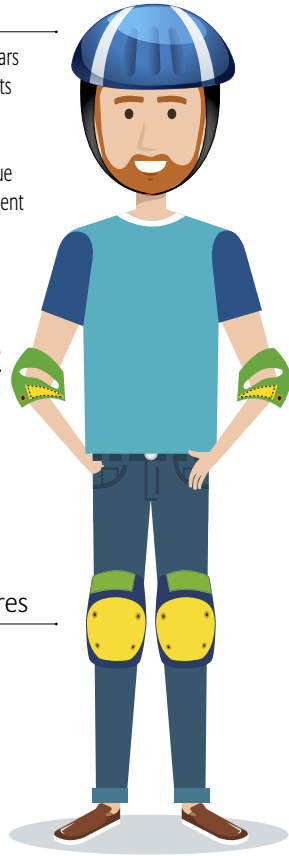
## La prévention

En toutes circonstances, portez un casque, anticipez et restez vigilant.  
Nous recommandons :

- le port de casque, genouillères, coudières sur un véhicule électrique individuel,
- le port d'un casque sur un vélo à assistance électrique.

### Casque

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.



### Coudières

### Genouillères

### Spécial NVEI

- Anticipez toujours le comportement des piétons.
- Restez vigilant en toutes circonstances.
- Sur le trottoir, tenez-vous à un mètre des murs ou des portes, tout en roulant au pas.
- Pas de courses poursuites !
- Équipez-vous de système de signalisation lumineux et sonore.
- Déplacez-vous avec plaisir.

Pour de plus amples renseignements,  
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

**Allianz** 

Allianz IARD  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

Allianz assure  
les nouvelles  
mobilités.

[allianz.fr](http://allianz.fr)



Avec vous de A à Z

**Allianz** 



## Les Nouveaux Véhicules Urbains, qu'est-ce que c'est ?

Ils se composent de deux familles :

- Les Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI) regroupent les gyropodes, gyroroues, trottinettes électriques, hoverboards et autres trikkés. Utilisés pour aller travailler ou se déplacer en ville, ce sont des alternatives aux transports en commun et aux véhicules polluants.
- De son côté, le Vélo à Assistance Électrique (VAE) permet de se déplacer sur de plus grandes distances.

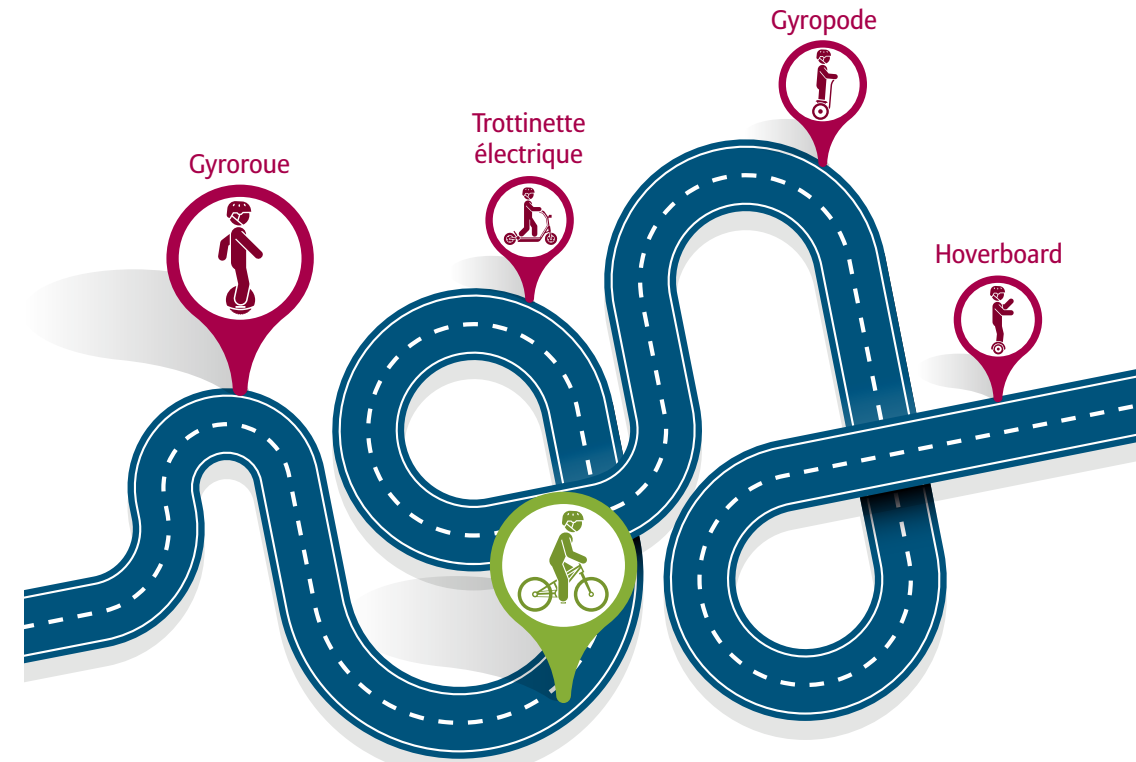
**Vous utilisez déjà ces modes de transport ou souhaitez les adopter ?  
Connaissez-vous les risques liés à leur usage ?**

- Ils sont silencieux et ne protègent pas en cas de chocs ou de chutes, même en circulant sur le trottoir, les dommages corporels en cas d'accident peuvent être sévères pour les utilisateurs. Sur la chaussée, les risques et conséquences d'un accident peuvent être décuplés.
- Ils sont récents dans notre environnement. Les automobilistes sont encore peu sensibilisés à leur présence.

## La réglementation

### Nouveaux Véhicules Électriques Individuels

Ils sont interdits sur la chaussée et tolérés sur le trottoir dès lors qu'ils ne dépassent pas les 6 km/h. Votre engin devra être homologué et conforme aux normes européennes. Le vendeur doit vous fournir un certificat de conformité.



### Vélo à Assistance Électrique

Vitesse < 25 km/h avec :

#### Assistance électrique inactive

Circulation sur piste cyclable ou chaussée, s'il n'y a pas de piste

#### Assistance électrique active

Circulation sur la chaussée

Attention, des municipalités peuvent interdire ces nouveaux modes de déplacement dans certains lieux publics. Il vous appartient donc de vérifier auprès de votre ville si elle a pris de telles décisions et dans quels lieux.



## Pour vous protéger des conséquences d'un accident

### Choisissez l'assurance adaptée à votre engin électrique

- Pour les gyroroues, gyropodes, hoverboards, trottinettes électriques et autres transports électriques : notre offre d'assurance comprend les garanties de responsabilité civile, défense pénale et recours suite à accident, ainsi qu'une option de garantie du conducteur.
- Pour les vélos à assistance électrique, les garanties responsabilité civile, vol et casse sont souscrites au sein de l'offre Allianz Habitation.

### Rapprochez-vous de votre interlocuteur Allianz

Il saura vous conseiller sur les garanties les mieux adaptées tant pour les dommages à autrui que pour les dommages corporels subis en cas d'accident.